



## COMMUNIQUE DE PRESSE

10 AOUT 2021

### FEDERATIONS DEPARTEMENTALES DES CHASSEURS DE LA GIRONDE, DES LANDES, DU LOT ET GARONNE, DES PYRENEES ATLANTIQUES

### **CULTURES, TRADITIONS, CHASSE DE L'ALOUETTE AVEC FILETS ET MATOLES : LAISSEZ LES RURAUX RESPIRER !**

Saisi par la Ligue de Protection des Oiseaux et l'association One Voice, le Conseil d'État vient d'annuler les arrêtés ministériels des saisons de chasse 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021 qui autorisaient la chasse de l'alouette avec des filets et des matoles dans les départements de la Gironde, des Landes, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques. Ces décisions du Conseil d'État intervenant précisément au moment où la ministre de l'Écologie et de la Transition Énergétique doit signer les futurs arrêtés pour la prochaine saison, ils nourrissent nos plus grandes inquiétudes.

Le Conseil d'État constate que les autorisations ministérielles en cause, d'une part, ne sont pas dûment motivées et, d'autre part, que le ministre n'a pas été en mesure d'établir que ces méthodes de chasse, certes traditionnelles, sont les seules permettant de procéder à la capture des alouettes des champs. Or, comme l'a précisé la Cour de justice de l'Union Européenne en mars dernier, le seul motif de préserver ces méthodes de chasse dites « traditionnelles » ne suffit pas à les autoriser.

En soi, dans un contexte politique apaisé, il suffirait au Ministère en charge de l'environnement d'intégrer à la rédaction de ses arrêtés une argumentation dûment explicite au regard de la législation européenne et répondant aux exigences que le Conseil d'État a soulevées. Ce n'est pas si difficile quand on sait que les prélèvements sont infiniment plus faibles qu'à la chasse classique avec un fusil ; qu'ils sont totalement sélectifs et très encadrés ; qu'ils n'occasionnent aucune souffrance ni blessure aux oiseaux capturés.

Malheureusement, il est à craindre que, comme dans le cas de la tourterelle des bois, pour laquelle les prélèvements des chasseurs français sont pourtant encadrés par des quotas très protecteurs, là aussi, l'on cède à une idéologie dogmatique. Et le pire c'est qu'en méprisant ainsi ceux, dont les chasseurs, qui vivent et qui aiment nos campagnes depuis toujours, c'est la biodiversité qui en pâtit. S'ils perdent le droit de pratiquer leurs chasses, quelle motivation restera-t-il aux chasseurs pour continuer à planter des haies ou à aménager les habitats de la petite faune sauvage des champs que les scientifiques décrivent comme menacée.

Les quatre Fédérations Départementales des Chasseurs du Sud-Ouest concernées en appellent à la Ministre pour que les futurs arrêtés soient signés rapidement afin que les nombreux chasseurs puissent pratiquer et perpétuer cet art de vivre à la campagne et qu'on les laisse vivre tranquilles.

Les 4 Fédérations les défendront et les soutiendront sans faille soutenues par leurs 100 000 chasseurs et familles. Entre savoirs faire ancestraux et passion pour l'envoutante capture de l'oiseau sauvage, ces chasses, si belles et si techniques sont aussi la raison d'être de cette convivialité truculente dans les cabanes, celles-là même qui chaque automne, donne lieu à tant de reportages dans les pages régionales et nationales de tout média qui souhaite intéresser à ce qui donne caractère à notre Sud-Ouest.

C'est tout cela que l'on veut effacer ? Alors bien sûr les chasseurs pourraient abandonner leur chasse régionale et patrimoniale des migrateurs. Mais souhaitons bon courage à celui qui voudra expliquer qu'il leur faudrait désormais utiliser plutôt un fusil que le maniement délicat et complexe des filets. C'est comme demander à un mélomane averti d'assister à une rave party !

Pour rappel les prélèvements sont strictement contrôlés et effectués en petite quantité (quota) de sorte qu'ils n'ont aucun impact sur la dynamique de la population de l'alouette des champs.

Il est désormais urgent de travailler avec le ministère et des juristes compétents pour trouver la bonne rédaction des futurs arrêtés.

**Les réactions d'Henri SABAROT, Jean-Roland BARRERE, Michel AUROUX, Philippe ETCHEVESTE, Présidents des Fédérations Départementales des Chasseurs de la Gironde, des Landes, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques :**

*« Nous sommes catégoriques. Ce qui va se passer, très simplement, c'est que las de tant d'incompréhension et de mépris pour notre ruralité, nos chasseurs vont continuer à pratiquer avec toujours autant de respect pour le gibier. S'il faut entrer en résistance on sera à leurs côtés. Nous n'en pouvons plus de devoir nous excuser de nos petites joies simples dans nos campagnes. Si elles ne valent rien aux yeux de certains, cela ne leur donne pas le droit de vouloir les effacer ! »*